

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif	■(a)								
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	0									
	Nombre de logements	max.	0									
STRUCTURE / BÂT	Isolée											
	Jumelée											
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	--									
	Largeur minimum	(m)	--									
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	--									

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	--							
	Largeur minimum	(m)	--							
	Profondeur minimum	(m)	--							

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	--							
		Avant maximum	(m)	--							
		Latérale minimum	(m)	--							
		Total des deux latérales minimum	(m)	--							
		Arrière minimum	(m)	--							
		Espace naturel	(%)	--							
		Rapport espace bâti / terrain	max.	--							
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--							
		Nombre de logement / hectare	max.	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES										

ZONE:	Rec 989
<i>De récréation</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement les activités nautiques

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme